



MAIRIE

42330 CUZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le lundi 15 FEVRIER 2021 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-François RASCLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 FEVRIER 2021

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON- Laila GAUTHIER- Gérard LECLERCQ - Joelle JULLIEN -Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN- Philippe BOULOUMIÉ - Véronique MOUNIER- Christine VAN LANDER- Céline KNAP- Richard TISSEUR- Nadège JACHEZ- Cédric PASSOS - Vincent CLAPEYRON

Excusés : Ivann LECOURT pouvoir à Ghislaine GARNIER - Bruno SAUVIAC pouvoir à Laila GAUTHIER - Lucie TEPPE DUPELOT

Secrétaire de séance : Christine VAN LANDER

Point rajouté à l'ordre du jour : Mise en valeur du clocher

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal du 07 décembre 2020 est approuvé.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

NUMERO	DATE DE LA DEMANDE	ADRESSE	SURFACE	NATURE DU BIEN
2021/01	15/01/2021	Rue des Luttons	795 m ²	Maison et terrain

**DEMANDE DE SUBVENTION DSIL -- RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS --
ISOLATION TOITURE SALLE ERA JEAN NOAILLY- N° 20210201**

Monsieur le Maire présente le projet d'isolation de toiture et de pose de brises soleil orientables pour la SALLE ERA - JEAN NOAILLY :

- Isolation toiture pour un montant de 57 952.56 € HT
Pose de brises soleil orientables pour un montant de 5 601.93 € HT

Monsieur le Maire explique qu'une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat, au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement) dans le cadre du Plan de Relance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE les travaux de

Isolation de toiture pour un montant de 57 952.56€ HT et pose de brises soleil orientables pour un montant de 5 601.93 € HT pour la SALLE ERA - JEAN NOAILLY

SOLLICITE, pour ces travaux, une subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement) dans le cadre du Plan de Relance,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

SIMA COISE CONVENTION ENTRETIEN SENTIERS - N° 20210202

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIMA COISE peut réaliser des travaux de balisage et d'entretien de nos sentiers communaux.

Il donne lecture d'une convention à intervenir entre les deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention avec le SIMA COISE, 2 journées pour 2021 pour un coût de 600 € la journée,

DESIGNE M. Vincent GRANJON, élu responsable des sentiers,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

APPROBATION REGLEMENT ET TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE
-N° 20210203

Monsieur le Maire donne lecture, au conseil municipal, du projet de règlement intérieur de la cantine municipale proposé par la commission « affaires scolaires ».

La commission propose un maintien des tarifs de restaurant scolaire. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix **POUR ET 1 voix CONTRE** :

MAINTIENT les tarifs de la restauration scolaire,

APPROUVE le règlement de la cantine municipale,

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

APPROBATION TARIFS ET REGLEMENT GARDERIE PERI SCOLAIRE
-N° 20210204

Monsieur le Maire donne lecture, au conseil municipal, du projet de règlement intérieur de la garderie périscolaire municipale proposé par la commission « affaires scolaires ».

La commission propose une réévaluation des tarifs. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE DE FIXER les tarifs de la garderie périscolaire, comme suit, à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 :

Matin : 1,80 €-1^{ère} heure du soir : 2,80 € avec gouter - ½ heure du soir : 1 €.

Pour les inscriptions tardives 2.60 € l'heure du matin- 4 € la 1^{ère} heure du soir avec goûter -1.30 € la ½ heure du soir.

Pour tout enfant se présentant à la garderie sans être préalablement inscrit le tarif appliqué sera : 3.80 € l'heure du matin- 6 € la 1^{ère} heure du soir avec goûter - 2.60 € la ½ heure du soir.

Tout dépassement d'horaire après 18h30 est facturé au coût réel du service soit 10 € la ½ heure

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

PLAN DE RELANCE –
« TRANSFORMATION NUMERIQUE DE L'ENSEIGNEMENT »-
- N° 20210205

Monsieur le Maire présente le projet informatique de l'école.

Monsieur le Maire explique qu'une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le projet pour un montant de 14 000 € HT pour le socle numérique et pour un montant de 1 500 € pour le financement de ressources et de services numériques,

SOLLICITE, pour ce projet, une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du Plan de Relance.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION – MISE EN VALEUR DU CLOCHER- N° 2021026
--

Monsieur le Maire propose la mise en valeur du clocher. Pour ce projet, le SIEL- Territoire d'énergie Loire peut assurer la maîtrise d'ouvrage.

Une estimation du SIEL- Territoire d'énergie a été faite. Le montant de la participation communale prévisionnelle s'élève à 20 767.63 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du Plan de Relance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE, pour ce projet, une subvention auprès de la Région dans le cadre du Plan de Relance.

DIT que les crédits nécessaires pour ce projet seront inscrits au budget,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL – MISE EN VALEUR DU CLOCHER DE L'EGLISE - N° 2021027
--

Monsieur le Maire propose la mise en valeur du clocher de l'église. Pour ce projet, le SIEL- Territoire d'énergie Loire peut assurer la maîtrise d'ouvrage.

Une estimation du SIEL- Territoire d'énergie a été faite. Le montant de la participation communale prévisionnelle s'élève à 20 767.63 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE, pour ce projet, une subvention DSIL,

DIT qu'une subvention est sollicitée auprès de la Région dans le cadre du Plan de Relance

DIT que les crédits nécessaires pour ce projet seront inscrits au budget,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

Questions diverses

- Monsieur le Marie fait un point sur le SIVAP :



I / INTRODUCTION

A. Définition du SIVAP

Le SIVAP (Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux Plancieux) est un établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre.

Il :

- a une personnalité morale et une autonomie financière
- dispose de personnel propre dont il assume la gestion
- les décisions sont d'ordre administratif technique et financier relevant du contrôle de légalité exercé par le préfet et la juridiction administrative.

1- Historique

- 24 décembre 1999: Modification du siège, des compétences du syndicat et transformation du syndicat des Eaux (Val d'Anzieux) en syndicat à vocation multiple à la carte qui prend dénomination Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux et de Plancieux(SIVAP) au 1er janvier 2000.
- 29 septembre 2004: Adhésion des communes de Boissot les Montrond et Chalain le Comtal et modification des statuts à compter du 1er janvier 2005
- 26 novembre 2014: modification des statuts (changement d'adresse)
- 1er janvier 2016: adhésion de la commune de Grézieux le Fromental
- 1er janvier 2021: retrait de Loire Forez agglomération au SIVAP (Communes de Boissot les Montrond, Chalain le Comtal et Grézieux le Fromental)

2- Compétences

Compétence obligatoire - Eau Potable

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Loire Forez agglomération s'étant retiré du SIVAP, le Syndicat exerce la compétence Eau Potable sur 7 Communes de la Plaine du Forez, correspondant à la production, au traitement et à la distribution de l'eau:

- * Bellegarde en Forez
- * Marclopt
- * Rivas
- * Saint Laurent la Conche
- * Cuzieu
- * Montrond les Bains
- * Saint André le Puy

Cette compétence comprend toutes les missions relatives :

- * à la recherche de nouvelles ressources en eau potable
- * à la sécurisation des ressources
- * au captage et au traitement de l'eau potable
- * au stockage et au transport de l'eau potable
- * à la distribution aux abonnés

Le Territoire concerné couvre la surface de 114,4 km², 13 976 Habitants, 6 987 abonnés et la distribution est assurée par 248,4 km de réseau. (Hors canalisations de Branchement.)

Un contrat de délégation de Service Public a été confié par le SIVAP à la société SAUR le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 septembre 2027.

Structure du réseau

- 1 Usine de Potabilisation.
- 247,4 km de réseau
- 4 Réservoirs (Stockage Total de 3 303 m³)
- 5 Puits de prélèvements
- Volumes distribués: 756 078 m³
- Volumes consommés: 670 048 m³ (donnée 2020)
- Volume produits: 801 460 m³
- Rendement réseau: 80,84 %
- Consommation Moyenne par abonnés 96,9 m³/an
- Prix au m³ 2.55 € TTC (sources données en 2019)

Compétence optionnelle- Assainissement Eaux Usées

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Loire Forez agglomération s'étant retiré du SIVAP, le Syndicat exerce la compétence Assainissement Eaux Usées sur 4 Communes, correspondant à la collecte, au transfert et au traitement des eaux usées sur le site de la Station d'Épuration Intercommunale de Plancieux:

- * Bellegarde en Forez
- * Cuzieu
- * Montrond les Bains
- * Saint André le Puy

Le Territoire concerné couvre une surface de 57.2 km², 10 618 Habitants, 5 526 abonnés et la Collecte et le Transfert est assuré par 102,64 km de réseau (hors canalisation de Branchement).

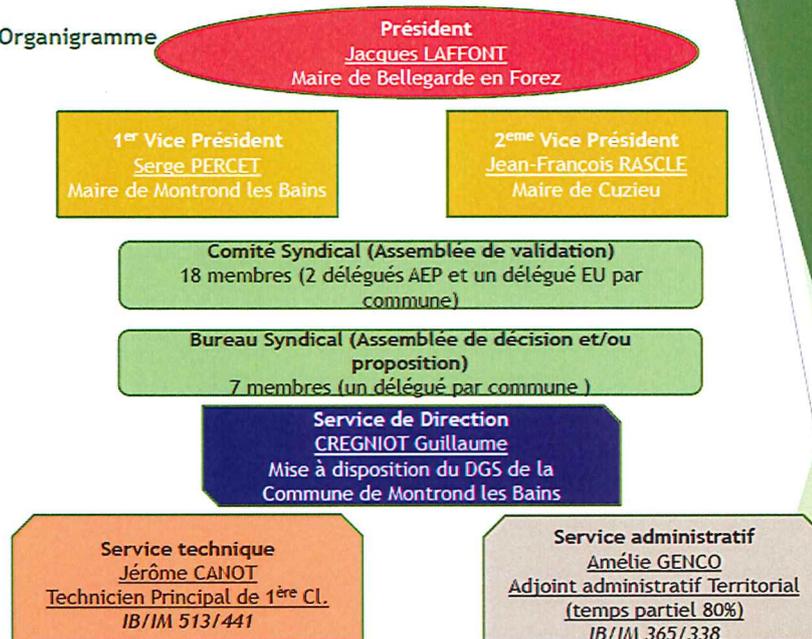
Un contrat de délégation de Service Public a été confié par le SIVAP à la société SAUR le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 septembre 2027.

Suite à la mise en service de la nouvelle station intercommunale de traitement des eaux usées de Plancieux depuis le 17 mai 2017, une révision du contrat de délégation de service public de l'assainissement a été nécessaire.

Structure réseau

- > 1 Station d'Épuration
- > 1 106 793 m³ Traités
- > 479 278 m³ Assujettis (donnée 2020)
- > 12 Stations de relevage des Eaux Usées
- > Prix au m³ 2.56 € TTC (sources données en 2019)

3 - Organigramme



Le personnel ne bénéficie d'aucun avantage en nature. Seuls un véhicule de Service et un téléphone portable sont mis à la disposition du Technicien.

Le RIFSEEP a été mis en place pour les agents depuis le 1^{er} janvier 2018.

- Une présentation des données du radar pédagogique est faite :

TABLEAU VITESSE PAR PLAGE

	RIVAS		D 82		TOTAL	
	Nbre véhicules	%	Nbre véhicules	%	Nbre véhicules	%
inf à 50 km/h	10297	46,15	58176	49,7	68473	49
inf à 60 km/h	10361	46,43	45265	38,68	55626	40
inf à 70 km/h	1529	6,85	13224	11,3	14753	11
inf à 80 km/h	100	0,45	339	0,29	439	0,3
sup ou = à 80 km/h	27	0,12	40	0,03	67	0,005
Total	22314		117044		139358	

RELEVÉ VITESSE MAXI

1	vendredi 22/11	22h30	route Rivas MDF	entrée
1	mercredi 2/12	8h	D82 Kebab	sortie
1	samedi 5/12	6h30	D82 Kebab	entrée
1	samedi 5/12	6h30	D82 Kebab	sortie
1	lundi 7/12	9h	D82 Kebab	sortie
1	mardi 8/12	16h	D82 Montée	sortie

- La commission des affaires scolaires présente le projet de mise en place d'un conseil municipal d'enfants à la rentrée prochaine.

Jean-François RASCLE, maire,